

EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

094-2026 Désignation des représentants à l'AMF 34

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'en raison du renouvellement des conseils municipaux, et conformément aux statuts de l'AMF34, les instances de l'Association seront renouvelées lors de la prochaine Assemblée Générale

Selon l'article 3-2 des statuts, l'AMF34 est dirigée par un Comité Directeur élu par les mairies du département de l'Hérault qui désigneront leurs représentants dans les 3 mois suivant les élections municipales. La circonscription électorale sera le territoire de l'EPCI

Concernant le territoire des Avant-Monts, l'EPCI comptant entre 21 et 30 communes, il y a lieu de désigner 4 représentants titulaires et 2 suppléants.

Selon l'article 3-3, les Présidents des EPCI, adhérents à l'Association, sont membres de droit du Comité directeur et désignent leurs suppléants parmi les membres élus au sein de l'assemblée.

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des représentants de la CC les Avant-Monts parmi les Maires des 25 Communes

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne

Les représentants au Comité Directeur : 4 représentants titulaires et 2 suppléants :

- Titulaires :
 - Daniel BARTHES
 - Jacques ROMERO
 - Jean-Michel ULMER
 - Sylvie MILHAU
- Suppléants :
 - Julien IZARD
 - Michel FARENC

Membre de droit :

Titulaire : M. Sylvain HAGER

Suppléant : M. Lionel GAYSSOT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,